

L'enseignement de la langue arabe à l'école : enfin pour tous ?

On le sait, en France nous ne sommes pas doués pour les langues... Et cette relative incompétence nous pénalise à l'international dans les domaines scientifiques, industriels, économiques... : l'anglais reste, même après le Brexit, la langue de travail d'une grande partie de la planète. Certes l'allemand résiste en Europe centrale, l'espagnol en Amérique du sud, le russe dans les steppes de l'Asie centrale, le chinois en Asie du Sud-est et l'arabe de Casablanca à Djibouti et à Bagdad. De quoi susciter des vocations ? Eh bien oui pour toutes ces langues, non pour l'arabe. Jusqu'à présent, pour apprendre l'arabe en France, il n'y avait que deux filières : l'ELCO (enseignement de langues et cultures d'origine) pour les enfants dont la famille était originaire d'un pays d'Afrique du nord ou du Moyen-Orient et les enseignements des écoles coraniques ou des mosquées. Assez formidable pour relier définitivement l'arabe avec l'immigration et/ou l'islam, non ?

Eh bien, ceci va peut-être enfin changer. En mars 2017 (donc sous la présidence de François Hollande) a été signé un accord entre la France et la Tunisie, nation arabe et emblématiquement laïque. Cet accord, entré en vigueur au début de ce mois d'avril, prévoit l'organisation d'enseignement facultatif de la langue arabe pour tous les élèves volontaires, du CE1 au CM2, à raison d'une heure et demie par semaine. Les enseignants seront, si nécessaire, des professeurs tunisiens rémunérés par leur gouvernement. Bien évidemment, cet accord ne règle pas tout : les créneaux d'arabe devront trouver leur place dans les rythmes scolaires, les infrastructures devront suivre, l'apprentissage de l'arabe en élémentaire devra être consolidé au collège puis au lycée... Espérons que chacun fera le nécessaire pour faciliter l'application de cet accord, les municipalités en premier lieu, dès qu'elles auront réglé la sortie du confinement Covid !

Anne RAMBAUT



مدرسة

Le Bois de l'Aurore : ilot à défendre

Après deux années de tergiversations, de réflexion puis de concertation la mairie envisage enfin la réhabilitation du bois de l'Aurore dans le quartier des Rabats. Ce petit bois avait été lourdement dégradé lors des inondations engendrées suite aux violents orages de juin 2018. Au terme de cette longue procédure les Antoniens ont été conviés la semaine dernière à des rencontres/visites sur le terrain, initiative bienvenue qui a permis de connaître enfin le projet municipal et à la trentaine de participants de faire part de leurs attentes. En septembre prochain, le projet définitif devrait être rendu public.

L'objectif premier est donc de conserver et de protéger l'intégrité du bois de l'Aurore en le protégeant des inondations en mettant en œuvre des ouvrages permettant à terme de réduire les dégradations majeures. Toutefois regrettons, une fois encore, la courte vue municipale qui n'entend traiter que l'espace boisé alors que c'est l'ensemble du quartier Rabats/Beauvallon qui est exposé aux inondations. Pire la municipalité, en continuant à délivrer des permis de construire pour la réalisation d'immeubles et ensembles pavillonnaires sur la crête du vallon/rue des Rabats, en lisière du bois, contribue à l'artificialisation des sols et expose ainsi davantage le secteur aux risques d'inondation. Ainsi, deux parcelles à proximité de la crèche des Rabats ont été acquises par les promoteurs bien que, lors du dernier conseil municipal de la mandature, j'aie demandé à la ville d'acheter ces parcelles et de les intégrer dans le périmètre du bois ce qui d'évidence concourait à la protection du quartier.

Jean-Marc FEUILLADE



N°69

Agora

Juillet 2020

A cause du Covid !

Cet été, la piscine départementale de la Grenouillère restera fermée. Alors qu'une pétition avait demandé les années précédentes son ouverture un peu plus longue (elle était habituellement ouverte du 20 mai au 1^{er} septembre), en 2020 la piscine de plein air antonienne n'ouvrira même pas ! Officiellement, c'est à cause du Covid... Décidemment, voilà un motif qui a le dos large. Pourtant, depuis le 22 juin, les piscines gérées par Vallée-Sud-Grand-Paris sont ouvertes, elles. Enfin, presque... D'une part, la piscine Lionel-Terray, à Antony, est actuellement fermée ; pourquoi elle ? D'autre part, pour pouvoir nager dans les autres piscines du Territoire, il faut réserver et respecter un protocole administratif draconien avec, notamment, l'obligation de présenter une attestation de domicile ! Est-ce parce que les piscines de Massy sont fermées, pour éviter que les Massicois viennent nager à Antony ? Le Covid a fermé les frontières intérieures de l'Europe, il ferme désormais aussi les limites avec les communes voisines... Quand l'incohérence et le repli sur soi gouvernement, c'est la fraternité qui trinque.



Votre soutien financier à Agora est bienvenu.

Adressez vos dons à Citoyens à Antony, 28 Rue Céline - Antony

Le RER B, future victime des élections présidentielles de 2022 ?

Ile-de-France Mobilités (ex-STIF) se débat dans les difficultés financières. L'autorité organisatrice des transports franciliens a dû maintenir pendant le confinement un niveau significatif de service (25 à 30%) alors que les usagers n'étaient que très peu nombreux (5 à 10% de l'affluence habituelle). De plus, les versements « mobilité » des entreprises ont diminué de moitié suite au chômage partiel. Enfin, la décision a été prise de rembourser un peu plus d'un mois des abonnements Navigo annuels. La sortie de confinement n'a pas entraîné le retour de tous les usagers sur les quais, certains restant en télétravail, d'autres ayant opté pour d'autres modes de déplacement plus ou moins vertueux (vélo ou auto). Mais, alors que le gouvernement Philippe a déployé de nombreux plans de soutien post-COVID (BTP, aéronautique, automobile, tourisme...) et a même esquissé un plan pour l'hospitalisation publique et la SNCF, rien de tel pour les transports urbains. Alors que le réseau a besoin d'investissements en équipements et en matériels... Pourquoi ?

Il se murmure que le Président Macron entend piéger Valérie Pécresse, Présidente d'Ile-de-France Mobilités : sans aide de l'Etat, elle devrait soit renoncer aux améliorations attendues (dont notre RER B), soit augmenter les tarifs alors qu'elle s'était engagée à ne pas le faire. Dans les deux cas, cela devrait ainsi provoquer le mécontentement des Franciliens et les détourner ainsi de voter pour elle en 2022 s'il lui venait l'idée de se présenter aux présidentielles ! Entre le service de l'Etat et son destin personnel, le choix ne se discute pas...

Catherine CRESSOT



Tranquille, ta ville ?

Le 10 juin, Jean-Yves Sénant été interpellé au Conseil municipal par Sylviane Aschehoug sur les agressions et les incivilités commises à l'encontre ou à proximité des commerces de Fontaine-Michalon. Sa réponse a été en trois volets : d'une part, la mairie avait déjà eu recours à un maître-chien pour tranquilliser le quartier, d'autre part il était prévu d'étendre la vidéosurveillance à l'ensemble de ce secteur pour identifier les auteurs de troubles, enfin la répression des trafics commis dans le voisinage relevait de la Police nationale et pas de la Police municipale.

Voilà une réponse dépourvue de cohérence interne. Le Maire reconnaît à demi-mots que la question de la tranquillité de Fontaine-Michalon est réelle puisqu'il a dû recourir à un prestataire privé, il reconnaît en filigrane que la vidéosurveillance actuelle est inefficace puisqu'il faudra selon lui multiplier le nombre et les angles des caméras, mais il se refuse à ce que la Police municipale intervienne dans la résolution de ce problème. Pourtant, ce qu'un prestataire privé a pu accomplir quelques heures par semaine pendant le confinement, dissuader de potentiels délinquants de passer à l'acte par sa seule présence, la Police municipale pourrait évidemment le faire aussi, par une présence sur la durée, évidemment discontinuée mais imprévisible.

Cette réponse est aussi dépourvue de cohérence globale. Le maire n'envisage de solution à la délinquance et aux incivilités que dans une posture dissuasive facilement contournable et dans un espoir très irrationnel dans une répression judiciaire des actes délictueux. Il manque à sa politique de tranquillité publique un moyen, l'action préventive, et une stratégie, renverser l'incertitude. Son maître-chien avait des horaires de travail, ses caméras ont des zones d'ombre, les délinquants les connaissent et s'y adaptent : Jean-Yves Sénant ne fait pas disparaître la délinquance ni les incivilités, au mieux il les déplace. Une fois les méfaits commis, son espoir d'identification des auteurs par la vidéosurveillance est de la naïveté fautive : les services de la Police nationale ont leurs priorités dans la gestion des plaintes et les

délinquants ont leurs astuces pour ne pas être identifiables a posteriori.

Mais Fontaine-Michalon n'est qu'un exemple. Sur certain terrain de sport pendant le confinement, des parties de foot à plusieurs dizaines de personnes, en début de soirée, avec feux d'artifice, pétards et même barbecue : des habitants du quartier qui appellent la mairie ont comme réponse de s'adresser à la Police nationale, cette dernière leur répond que ces troubles sont "bon enfant" et qu'il faut ... appeler la mairie ! Récemment, plus grave, une voiture incendiée devant un immeuble amène l'intervention des pompiers mais pas celle de la Police. Là encore, on voit l'inefficacité dissuasive de la vidéosurveillance, la tolérance par la mairie et par la Police nationale de troubles qui ne sont pas identifiés comme relevant évidemment d'une réponse pénale et donc leur pérennisation ! Des rondes régulières de Police municipale dans la ville seraient pourtant de nature à décourager les délinquants en puissance, des équipes de médiateurs pourraient s'assurer du réel caractère "bon enfant" des manifestations sportives spontanées vespérales. Mais l'augmentation des effectifs de la police municipale à 20 agents n'a été proposée que par une liste aux dernières élections municipales et cette liste (Antony Terre citoyenne) est minoritaire...

Bruno EDOUARD



Citoyens à Antony

Conseil municipal du 10 juin : les illusions perdues

Le premier vrai Conseil municipal de la mandature a été l'occasion de tester la volonté de Jean-Yves Sénant d'écouter l'opposition, ce à quoi il s'était présenté disposé le mois précédent. A vrai dire, si quelques positions ont paru conforter cette promesse, dans l'ensemble cela ne s'est pas confirmé.

Ainsi, le vœu relatif à la carte scolaire (opposition aux fermetures de classes) a bien été voté avec la modification proposée par le groupe Antony Terre citoyenne (ATC) suite à la réponse obtenue de la DASEN par Citoyens à Antony la veille. Puis l'adjoint aux finances, Pierre Médan, a relayé un petit peu son maire dans l'ouverture et la transparence en présentant le compte de gestion avec des graphiques en échelles non tronquées et en promettant la réunion, avant le Conseil municipal de rentrée, d'une commission « officieuse » des finances pour faciliter le travail des minorités. Mais ce furent les seules avancées, bien faibles, que l'on put observer. En revanche, la capacité coutumière de dialogue du Maire se retrouva bien vite sur plusieurs propositions d'ATC : ainsi pour justifier la création d'un second emploi dans son cabinet, la réponse fut lapidaire : « c'est mon problème ! » et quand David Mauger proposa qu'un conseiller de chaque groupe minoritaire puisse siéger sans voie délibérative aux commissions d'appel d'offres et de délégations de service public, le Maire articula simplement : « proposition non retenue ». De son côté, Pierre Médan enfuma l'assemblée en présentant longuement « le budget auquel vous avez échappé », c'est-à-dire le budget d'avant le Covid, après avoir abordé avec des approximations curieuses les répercussions financières de l'épidémie (par exemple en comptant en augmentation de charges de personnel le maintien des rémunérations des vacataires). Et il annonça qu'on allait (enfin !) « solder la fosse de plongée », bien qu'on ignore toujours si cet équipement inutile aux Antoniens sera un jour rentable... Quelques curiosités sont intervenues, parfois savoureuses, d'autres plutôt désespérantes. Christophe Montgardien (Antony

en mouvement) posa plusieurs questions sur le dispositif Systématique alors même que cette association avait contribué à la campagne électorale de sa propre liste il y a quelques mois. Wissam Nehmé, maire-adjoint aux travaux, fit preuve d'une témérité sans borne en ne quittant pas la salle lors du vote par le Conseil d'une subvention confortable (et présentée hors-délais) de l'Association des amis du Liban qu'il préside... Les conseillers macronistes et ceux d'« Antony ensemble » (qui ne veulent pas qu'on écrive qu'ils sont à la droite de la droite) se sont alliés pour grappiller un siège au Conseil territorial et au CCAS, les petits arrangements entre adversaires d'hier étant plus efficaces que les voix des Antoniens. Trois des 5 conseillers d'ATC n'ont toujours pas eu le temps de publier leurs déclarations de liens d'intérêt. Et le budget fut voté globalement et non par chapitres, comme l'exige pourtant l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales.

BE

Retrouvez-nous sur :
www.citoyensantony.fr

Ligne 18 : il est encore temps...

L'enquête publique sur la ligne 18 du métro du Grand-Paris (Orly-Versailles par Massy et Saclay) se termine le 17 juillet, bien que les travaux préparatoires aient déjà commencé depuis plusieurs semaines. Les Antoniens sont invités à donner leur avis sur <https://www.enquetes-publiques.com>. Citoyens à Antony a déposé sa propre contribution dès le 15 juin, soulignant l'incohérence du nouveau calendrier (qui diffère d'un an l'ouverture du tronçon Orly-Massy) et la nécessité de réaliser les investissements d'amélioration du RER B avant 2024 et de maintenir la liaison OrlyVal au moins jusqu'en 2027. Nous avons aussi rencontré le commissaire-enquêteur le 9 juillet à Palaiseau pour lui exprimer notre attention quant aux questions des vibrations pour les habitants du quartier Bellevue (rue des Marchais à Antony, impasse d'Orléans à Massy).